

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Minerve, tenue au 91, chemin des Fondateurs, le 2<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2017, à dix-neuf heures, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présents Mmes les conseillères Hélène Cummings et Ève Darmana et MM. les conseillers Jacques Bissonnette et Marc Perras formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de M. le maire Jean Pierre Monette.

Madame Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Est absent au cours de la présente séance, M. le conseiller Samuel Simoneau.

Le poste de conseillère au siège numéro 5 est vacant.

## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

### 1. ADMINISTRATION

- 1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance ordinaire;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour;
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017;
- 1.4 Acceptation des comptes;
- 1.5 Transferts budgétaires;
- 1.6 État sur la situation financière au 26 septembre 2017;
- 1.7 Appui à l'Association de protection du lac Lesage pour restreindre la pêche au lac Lesage;
- 1.8 Modification à la résolution numéro 2017.06.148 (taxes en collection);
- 1.9 Intention de la Municipalité de La Minerve relative au projet de chauffage des bâtiments à la biomasse forestière;
- 1.10 Contrat d'assurances collectives – achat regroupé – solution UMQ;
- 1.11 Information se rapportant à l'administration.

### 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Information se rapportant à la sécurité publique.

### 3. TRANSPORTS

- 3.1 Résultat de l'ouverture des soumissions pour l'achat de sel 2017-2018;
- 3.2 Résultat de l'ouverture des soumissions pour l'achat d'abrasif granulométrique AB-10;
- 3.3 Résultat de l'ouverture des soumissions pour de la pierre BC 10-14 mm;
- 3.4 Résultat des propositions pour l'achat de pneus;
- 3.5 Résultat de l'ouverture des soumissions pour l'achat d'une benne quatre (4) saisons - installation incluse;
- 3.6 Financement de l'achat de la rétrocaveuse;
- 3.7 Mandater la firme N. Sigouin Infra-conseils pour la réfection de deux ponceaux;
- 3.8 Information se rapportant aux transports.

#### **4. HYGIÈNE DU MILIEU**

- 4.1 Attestation des travaux réalisés dans le cadre du programme TECQ 2014-2018;
- 4.2 Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;
- 4.3 Information se rapportant à l'hygiène du milieu.

#### **5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

- 5.1 Contrat du directeur adjoint du Service de l'urbanisme;
- 5.2 Demande de dérogation mineure pour le 289 chemin des Fondateurs, lot 5 070 602;
- 5.3 Information se rapportant à l'urbanisme et à la mise en valeur du territoire.

#### **6. LOISIRS ET CULTURE**

- 6.1 Demande d'aide financière de la bibliothèque de la Municipalité de La Minerve au Fonds jeunesse CDHL;
- 6.2 Ajout à la résolution numéro 2017.06.164 (autorisation d'une dépense pour la construction d'un bâtiment pour le rangement au terrain des loisirs);
- 6.3 Information se rapportant aux loisirs et à la culture.

#### **7. VARIA**

#### **8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **9. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **1. ADMINISTRATION**

(1.1)  
2017.10.220

#### **CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Le quorum étant constaté, il est 19 h.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings  
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance ordinaire du 2 octobre 2017 soit ouverte.

ADOPTÉE

(1.2)  
2017.10.221

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings  
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(1.3)  
2017.10.222

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings  
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana

ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017.

ADOPTÉE

(1.4)  
2017.10.223

#### ACCEPTATION DES COMPTES

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings  
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver le paiement des comptes pour un montant total de 209 717,68 \$.

ADOPTÉE

(1.5)  
2017.10.224

#### TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings  
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver la liste des transferts budgétaires, telle que présentée aux membres du conseil, pour un montant total de 183 626 \$.

ADOPTÉE

(1.6)

#### ÉTAT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE AU 26 SEPTEMBRE 2017

##### ÉTAT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

Mesdames,  
Messieurs,

1. Les derniers états financiers tels que décrits au rapport du vérificateur :

Revenus 2016	4 828 055,00
revenus d'investissement	53 389,00
revenu (perte) de cession	135 654,00
Dépenses 2016	4 529 296,00

2. Les états des revenus et dépenses pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 :

Revenus 2017	4 772 131,35
Dépenses 2017	4 651 868,13

REVENUS	BUDGET 2017	BUDGET 2017 REVISÉ	RÉALISATION AU 26-09-17	PRÉVUS AU 31-12-17
Taxes	3 563 199.00	3 563 199.00	3 541 639.44	3 539 639.44
Paiement tenant lieu de taxes	89 872.00	89 872.00	84 036.00	88 036.00
Autres revenus de sources locales	602 540.00	602 540.00	297 885.55	637 671.55
Autres santé et bien-être	35 000.00	35 000.00	64 806.97	64 806.97
Transferts	432 237.00	432 237.00	383 447.39	441 977.39
<b>TOTAL</b>	<b>4 722 848.00</b>	<b>4 722 848.00</b>	<b>4 371 815.35</b>	<b>4 772 131.35</b>

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2017	BUDGET 2017 REVISÉ	RÉALISATION AU 26-09-17	PRÉVUS AU 31-12-17
Administration générale	1 015 921.00	1 009 705.00	630 673.34	929 749.34
Sécurité publique	587 077.00	590 669.00	561 567.62	565 948.62
Transport	1 530 545.00	1 504 465.00	1 003 569.23	1 532 533.23
Hygiène du milieu	619 310.00	631 272.00	484 409.25	590 504.25
Santé et bien-être	2 500.00	2 500.00		2 500.00
Aménagement urbanisme et développement	189 547.00	190 140.00	110 775.93	168 131.93
Loisirs et culture	474 895.00	509 221.00	387 661.12	506 324.12
Frais de financement	53 058.00	50 758.00	17 397.11	45 924.11
<b>TOTAL</b>	<b>4 472 853.00</b>	<b>4 488 730.00</b>	<b>3 196 053.60</b>	<b>4 341 615.60</b>
<b>AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES</b>				
Produit de cession			(340 024.00)	(340 024.00)
Gains sur disposition d'immobilisations			253 789.01	253 789.01
Gains sur cessions	(340 024.00)	(340 024.00)	(253 789.01)	(253 789.01)
Remboursement capital	519 347.00	519 347.00	538 340.43	528 140.43
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	(55 587.00)	(162 371.00)	(173 813.33)	(178 339.33)
Surplus accumulé non affecté	(99 931.00)	(11 854.00)	(11 854.00)	(11 854.00)
Transfert activités d'investissements	226 190.00	229 020.00	146 054.55	312 329.43
<b>TOTAL</b>	<b>249 995.00</b>	<b>234 118.00</b>	<b>158 703.65</b>	<b>310 252.53</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>4 722 848.00</b>	<b>4 722 848.00</b>	<b>3 354 757.25</b>	<b>4 651 868.13</b>

REVENUS				
Transferts			(17 020.88)	(54 875.49)
<b>FINANCEMENT</b>				
Emprunt long terme déboursé 2017				(148 294.85)
<b>AFFECTATIONS</b>				
Activités d'investissements			(146 054.55)	(312 329.43)
Surplus			(40 791.00)	(48 010.00)
Surplus réservé			(5 952.00)	(9 733.00)
F/roul.				(24 800.00)
Fonds de parc & terrain jeux				
Fonds sablière gravière				
<b>TOTAL AFFECTATIONS</b>			<b>(192 797.55)</b>	<b>(394 872.43)</b>
<b>TOTAL ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS</b>				<b>598 042.77</b>

#### Indication sur les résultats de l'exercice en cours

Nous prévoyons à la fin de l'exercice en cours un surplus de 120 263,22 \$ après les dépenses courantes si aucun événement majeur ne se produit d'ici la fin de l'année.

(1.7)  
2017.10.225

#### APPUI À L'ASSOCIATION DE PROTECTION DU LAC LESAGE POUR RESTREINDRE LA PÊCHE AU LAC LESAGE

CONSIDÉRANT la demande d'appui de l'Association de protection du lac Lesage pour restreindre la pêche de la truite grise;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de La Minerve n'a aucune juridiction sur le plan d'eau;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est en accord avec la restriction concernant la pêche de la truite grise pour les deux prochaines années.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings  
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'appuyer la demande de l'Association de protection du lac Lesage pour restreindre la pêche de la truite grise.

ADOPTÉE

(1.8)  
2017.10.226

**MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2017.06.148 (TAXES EN COLLECTION)**

CONSIDÉRANT le mandat pour la perception de taxes municipales échues ou non payées à M<sup>e</sup> Simon Filiatreault de la firme Godard Bélisle St-Jean, par la résolution numéro 2017.06.148;

CONSIDÉRANT que M<sup>e</sup> Simon Filiatreault ne fait plus partie de la firme Godard Bélisle St-Jean.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings  
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De retirer le nom de M<sup>e</sup> Simon Filiatreault dans la résolution numéro 2017.06.148, pour la perception des taxes municipales.

ADOPTÉE

(1.9)  
2017.10.227

**INTENTION DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE RELATIVE AU PROJET DE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS À LA BIOMASSE FORESTIÈRE**

CONSIDÉRANT les résultats de l'étude de pré faisabilité de chauffage des bâtiments municipaux à la biomasse forestière présentée par la Fédération des coopératives forestières, le Service Forêt Énergie en collaboration avec la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Coopérative de la Petite Nation d'aller de l'avant dans un projet de réseau de chauffage à la biomasse forestière;

CONSIDÉRANT que ce type de projet peut être admissible à des programmes d'aide financière et être avantageux pour la Municipalité de La Minerve.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings  
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la Municipalité de La Minerve confirme son intérêt de modifier le système de chauffage de certains de ses bâtiments municipaux, notamment le centre communautaire, la caserne incendie, le garage municipal afin d'utiliser la biomasse forestière. Le tout sous réserve de la disponibilité de l'aide financière et des coûts réels à être confirmés.

ADOPTÉE

(1.10)  
2017.10.228

**CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES – ACHAT REGROUPÉ – SOLUTION UMQ**

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur les cités et au Code municipal* et à la Solution UMQ, la Municipalité de La Minerve et le conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus;

ATTENDU QUE le Groupe Mallette Actuaire inc. s'est déjà vu octroyer le mandat pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

ATTENDU QUE la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de ,65 % au consultant Mallette actuaire inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 %;

ATTENDU QUE la Municipalité de La Minerve souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat au Groupe Mallette Actuaire inc. en conséquence.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings  
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE le conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la Municipalité;

QUE l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans;

QUE la Municipalité de La Minerve mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité de La Minerve s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Municipalité durant le contrat et une rémunération de ,65 % des primes totales versées par la Municipalité au consultant Mallette actuaire inc.;

Que la Municipalité de La Minerve s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes.

ADOPTÉE

(1.11) **INFORMATION SE RAPPORTANT À L'ADMINISTRATION**

**2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

(2.1) **INFORMATION SE RAPPORTANT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**3. TRANSPORTS**

(3.1)  
2017.10.229

**RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR L'ACHAT DE SEL 2017-2018**

À la date limite pour recevoir les soumissions, soit le 14 septembre 2017, à 14 h, deux (2) soumissions ont été reçues.

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix/tonne métrique</b>
Sel du Nord	97,93 \$
Compass Minerals	91,63 \$

CONSIDÉRANT QUE Compass Minerals est le plus bas soumissionnaire.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras  
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter la soumission, selon l'appel d'offres, de Compass Minerals pour l'achat de sel au montant de 91,63 \$/tonne métrique, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

(3.2)  
2017.10.230

**RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR L'ACHAT D'ABRASIF GRANULOMÉTRIQUE AB-10**

À la date limite pour recevoir les soumissions, soit le 14 septembre 2017, à 15 h, une soumission a été reçue.

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix/ tonne métrique</b>
Les Agrégats de Labelle inc.	7,87 \$

CONSIDÉRANT QUE Les Agrégats de Labelle inc. est le plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras  
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter la soumission, selon l'appel d'offres, de Les Agrégats de Labelle, pour l'achat d'abrasif granulométrique AB-10, au montant de 7,87 \$/tonne métrique, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

(3.3)  
2017.10.231

**RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR DE LA PIERRE BC 10-14 MM**

À la date limite pour recevoir les soumissions, soit le 14 septembre 2017, à 16 h, deux (2) soumissions ont été reçues.

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix/tonne</b>	<b>Transport/tonne</b>
Les Agrégats de Labelle inc.	11,77 \$	-----
LEGD inc.	12,00 \$	4,50 \$

CONSIDÉRANT QUE Les Agrégats de Labelle inc. est le plus bas soumissionnaire.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras  
 APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette  
 ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter la soumission, selon l'appel d'offres, de Les Agrégats de Labelle inc., pour l'achat de pierre BC 10-14 mm, au montant de 11,77 \$/tonne métrique, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

(3.4)  
 2017.10.232

#### **RÉSULTAT DES PROPOSITIONS POUR L'ACHAT DE PNEUS**

À la date limite pour recevoir les propositions, soit le 21 septembre 2017, à 14 h, deux (2) propositions ont été reçues.

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix</b>
Sarrazin Pneus Mécanique	14 350,00 \$
Pneus Lavoie	16 123,86 \$

CONSIDÉRANT que Sarrazin Pneus Mécanique a remis la plus basse proposition.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras  
 APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana  
 ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter la proposition de Sarrazin Pneus Mécanique pour l'achat de pneus au montant de 14 350 \$, plus les taxes applicables. Le tout selon l'appel de propositions.

ADOPTÉE

(3.5)  
 2017.10.233

#### **RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR L'ACHAT D'UNE BENNE QUATRE (4) SAISONS - INSTALLATION INCLUSE**

CONSIDÉRANT les appels d'offres relatifs à la demande soumission 2017-02 visant l'achat et l'installation d'une boîte quatre (4) saisons selon deux options;

CONSIDÉRANT qu'à la date et heure prévues pour l'ouverture, deux soumissions étaient déposées soit Machineries St-Jovite inc. et Équipements Lourds Papineau inc.;

CONSIDÉRANT qu'après analyse, la soumission de Équipements Lourds Papineau inc. est la plus basse conforme.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras



APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter la soumission de Équipements Lourds Papineau inc. au montant de 33 091,84 \$, plus taxes applicables, pour l'achat et l'installation d'une boîte quatre saisons modèle en U série 300 tel que décrite au cahier des charges.

D'accepter l'option du double épandage au montant de 2 464,00 \$, plus les taxes applicables, et l'option des deux lumières de recul installées sur la boîte au montant de 304,82 \$, plus les taxes applicables.

Cette dépense sera financée par le budget courant.

ADOPTÉE

(3.6)  
2017.10.234

### **FINANCEMENT DE L'ACHAT DE LA RÉTROCAVEUSE**

CONSIDÉRANT l'acceptation de la soumission de Nortrax pour l'acquisition d'une rétrocaveuse John Deere 410 L 2017 usagée, par la résolution numéro 2017.09.214;

CONSIDÉRANT le financement de crédit-bail d'une durée de 60 mois avec un résiduel de 36 000 \$.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras  
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter que la Banque Royale du Canada soit le crédit-bailleur contractuel pour cette opération au montant de 141 250 \$, plus les taxes applicable, au taux de 3,54 % remboursable sur 60 mois avec option d'achat de 36 000 \$, plus taxes, plus des frais de dossier de 300 \$, plus taxes, payable au crédit-bailleur lors de la mise en place du contrat.

ADOPTÉE

(3.7)  
2017.10.235

### **MANDATER LA FIRME N. SIGOUIN INFRA-CONSEILS POUR LA RÉFECTION DE DEUX PONCEAUX**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à la réfection ou au remplacement de ponceaux situés sur le chemin des Pionniers (décharge du lac Mulet) et sur le chemin Després (décharge du lac Désert).

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras  
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter l'offre de la firme N. Sigouin Infra-conseils pour la réfection de deux ponceaux situés sur le chemin des Pionniers (décharge du lac Mulet) et sur le chemin Després (décharge du lac Désert) et pour se faire, autoriser les montants suivants :

- 7 730 \$, plus les taxes applicables, pour la réalisation de la phase de conception du mandat;
- 1 500 \$, plus les taxes applicables, pour la vérification finale des travaux réalisés.

Le montant sera financé à même la subvention du programme TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE

(3.8) **INFORMATION SE RAPPORTANT AUX TRANSPORTS**

**4. HYGIÈNE DU MILIEU**

(4.1)  
**2017.10.236 ATTESTATION DES TRAVAUX RÉALISÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2014-2018**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras  
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents préparés par la firme N. Sigouin Infra-conseils en date du 29 septembre 2017 exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

ADOPTÉE

(4.2)  
**2017.10.237 PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES**

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la firme N. Sigouin Infra-conseils pour effectuer la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussées;

CONSIDÉRANT le dépôt du plan d'intervention numéro Min-17-01 en date du 25 septembre 2017.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras  
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussées en date du 25 septembre 2017 et portant le numéro MIN-17-01, et qu'il soit déposé au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

(4.3) **INFORMATION SE RAPPORTANT À L'HYGIÈNE DU MILIEU**

**5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

(5.1)  
**2017.10.238 CONTRAT DU DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE DE L'URBANISME**

CONSIDÉRANT que le contrat de travail liant le directeur adjoint du Service de l'urbanisme et la Municipalité de La Minerve se termine le 2 décembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la Municipalité informe le directeur adjoint du Service de l'urbanisme de ses intentions relatives à la fin de ce contrat.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Bissonnette  
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'informer le directeur adjoint du Service de l'urbanisme que le contrat prenant fin le 2 décembre 2017 ne sera pas prolongé et par le fait même mettre fin à son lien d'emploi avec la Municipalité de La Minerve à compter de cette date.

ADOPTÉE

(5.2)  
**2017.10.239 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 289 CHEMIN DES FONDATEURS, LOT 5 070 602**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée pour le 289, chemin des Fondateurs visant l'implantation d'un abri d'auto permanent à 2,15 mètres de la ligne avant, alors que cette marge est de 15 mètres et dont une partie serait dans le prolongement des murs du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme sur le dossier soumis.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Bissonnette

APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter la demande de dérogation mineure présentée pour le 289, chemin des Fondateurs et d'autoriser la construction d'un abri d'auto permanent à 2,15 mètres de la ligne avant et dont une partie sera située dans le prolongement des murs du bâtiment principal.

Les dispositions de l'article 9.2.5 relatives aux abris d'auto permanents s'appliquent intégralement.

ADOPTÉE

(5.3) **INFORMATION SE RAPPORTANT À L'URBANISME ET À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**6. LOISIRS ET CULTURE**

(6.1)  
**2017.10.240 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE AU FONDS JEUNESSE CDHL**

CONSIDÉRANT le besoin de répondre aux demandes de nos jeunes pour le prêt de documentaires;

CONSIDÉRANT notre budget restreint afin de répondre à la demande.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana  
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la directrice de la bibliothèque de la Municipalité de La Minerve à faire une demande de subvention de 1 000 \$ au Fonds jeunesse CDHL pour l'acquisition de documentaires pour les jeunes de La Minerve.

ADOPTÉE

(6.2)  
**2017.10.241 AJOUT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2017.06.164 (AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT POUR LE RANGEMENT AU TERRAIN DES LOISIRS)**

CONSIDÉRANT l'autorisation de faire construire un bâtiment pour les loisirs, par la résolution numéro 2017.06.164;

CONSIDÉRANT les dépenses supplémentaires reliées à la construction du bâtiment.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana  
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'affecter un montant reçu des assurances pour un maximum de 40 000 \$ et d'affecter l'excédent des dépenses au surplus libre.

ADOPTÉE

(6.3) **INFORMATION SE RAPPORTANT AUX LOISIRS ET À LA CULTURE**

**7. VARIA**

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**9.  
2017.10.242 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Bissonnette  
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 19 h 33.

ADOPTÉE

---

Suzanne Sauriol  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

---

Jean Pierre Monette  
Maire

Je soussignée, certifie que la Municipalité possède les fonds nécessaires pour effectuer les dépenses aux résolutions suivantes : 2017.10.223, 2017.10.224, 2017.10.227, 2017.10.228, 2017.10.229, 2017.10.230, 2017.10.231, 2017.10.232, 2017.10.233, 2017.10.234, 2017.10.241.

---

Suzanne Sauriol  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière